

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites

Perspectives et Paysages.

Bureau des Sites
Urbains.

SAVOIE
Valloire
Roc Saint-Pierre.

Palais Royal, le

19

3 rue de Valois. Tél. GUT.05-45

A R R E T E :

Le Ministre de l'Éducation Nationale :

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des monuments naturels et des sites de SAVOIE, dans sa séance en date du 7 Juillet 1942 :

A R R E T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques de SAVOIE, l'ensemble formé par le Roc Saint-Pierre, la chapelle Saint-Pierre et leurs abords, sur la commune de Valloire--(Savoie). comprenant les parcelles cadastrales n° 460 à 525 de la section D 2 du plan cadastral.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Valloire et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le

Par délégation,

le directeur général de l'Architecture,

P. DANIS